

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MAREUIL-SUR-ARNON**

Séance du 13 octobre 2023

A 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François LÉGNIER, Maire.

*Présents* : M. LEGNIER François, Maire, Mmes LEVIEUX Alexandra, VERLIAT-ROYEZ Gisèle et Mrs. GANZMANN Eric, AUDAT Christian, MOREAU Jean-Pierre, ROUX Alain, VAIDIE Jean-Marie.

*Absents excusés ayant donné procuration* : Monsieur ARVAULT Michel à VAIDIE Jean-Marie, GABARD Jean-Luc à VERLIAT-ROYEZ Gisèle.

Absents excusés : Mrs. BALLEST Sébastien, FERRERE Damien et SLIVINSKI Maxime

*Secrétaire de séance* : Mme VERLIAT-ROYEZ Gisèle

**2023-27 : Création de poste responsable des services techniques**

Compte tenu des difficultés possibles de recruter pour le poste de responsable technique et réceptionner des candidatures correspondant aux attentes du poste, il est proposé de créer un poste de responsable des services techniques en incluant plusieurs grades :

- Adjoint technique (recrutement direct possible)
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (recrutement sur mutation ou uniquement en contrat de droit public)
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (recrutement sur mutation ou uniquement en contrat de droit public)
- Agent de maîtrise (recrutement sur mutation ou uniquement en contrat de droit public)

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**2023- 28 : Biens sans maître**

Saisi par de multiples plaintes de Monsieur CHAPELET concernant un terrain avec habitation sans entretien juxtaposant sa propriété et lui créant ainsi des nuisances. Après recherche, le terrain concerné, cadastré A 321 appartient à une personne décédée dont la succession n'a pas été acceptée par les héritiers. Ce terrain a donc été déclaré bien sans maître par le service des impôts puisque la personne est décédée depuis plus de 30 ans et que les impôts fonciers ne sont pas réglés depuis plus de 3 ans.

Ainsi, il est proposé que la commune renonce à exercer ses droits pour que la propriété soit transférée à l'État qui en aura la charge.

A l'unanimité le Conseil municipal DÉCIDE de renoncer à exercer ses droits pour que les propriétés soient transférées à l'Etat.

**2023- 29 : Passage de la comptabilité M14 à la comptabilité M57**

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cette date, les instructions budgétaires et comptables M14 (actuellement utilisée) sera supprimée.

L'instruction budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- gestion pluriannuelle des crédits ;
- fongibilité des crédits (avec une délibération en même temps que le vote du budget annuel, la commune aura la possibilité d'autoriser conformément à un pourcentage maximum de 7.5 % des

virement de crédits au sein de la même section sans besoin de prendre des délibérations pour réaliser des décisions modificatives de budget)

- gestion des crédits de dépenses imprévues.

Ainsi pour le passage à ce nouveau référentiel comptable, après un avis favorable du comptable public-trésorier payeur, et sur son conseil, la commune souhaite adopter le référentiel M57 développé.

A l'unanimité le Conseil municipal AUTORISE le passage de la comptabilité M14 à la comptabilité M 57 développée.

### **2023- 30 : SDE 18 Plan de financement éclairage public Rue du Cimetière**

Monsieur Jean-Pierre MOREAU, adjoint au Maire présente un plan de financement proposé par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public Rue du Cimetière.

Le SDE 18 prend en charge 50 % de la dépense soit : 472.87 € HT

IL reste à la charge de la commune 50 % de la dépense soit : 472.87 € HT

A l'unanimité le Conseil municipal APPROUVE le plan de financement comme ci-dessus énoncé.

### **2023- 31 : SDE 18 Plan de financement éclairage public Rue de l'Europe**

Monsieur Jean-Pierre MOREAU, adjoint au Maire présente un plan de financement proposé par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public Rue de l'Europe

Le SDE 18 prend en charge 50 % de la dépense soit : 609.88 € HT

IL reste à la charge de la commune 50 % de la dépense soit : 609.88 € HT

A l'unanimité le Conseil municipal APPROUVE le plan de financement comme ci-dessus énoncé.

### **2023- 32 : Office national des Forêts**

L'Office national des forêts propose les coupes des parcelles 2A et 2B dans la forêt sectionale du Petit Malleray et de délivrer les coupes par le biais de l'affouage.

A l'unanimité le Conseil municipal APPROUVE le plan de coupe proposé par l'ONF.

### **2023- 33 : Villages d'Avenir**

Lors du lancement du programme « France ruralités », l'ÉTAT a déployé un programme intitulé « Villages d'Avenir » pour aider les communes rurales à porter les projets qui répondent aux besoins du quotidien de leurs habitants. Ce programme doit permettre de mobiliser rapidement des ressources en ingénierie pour faciliter la réalisation des projets. Ce programme prévoit que les communes porteuses d'un projet d'aménagement et d'équipement répondant aux besoins de ses habitants intègrent le programme et qu'elles réalisent avec l'appui de l'ANCT (Agence nationale de cohésion des territoires) un diagnostic permettant d'identifier les projets pour les accompagner dans leur conception et leur réalisation. Il est proposé d'inscrire la commune pour qu'elle puisse être accompagné dans son dossier d'aménagement et de sécurisation du bourg.

A l'unanimité le Conseil municipal APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Commune.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire  
François LÉGNIER

La secrétaire de séance : Gisèle VERLIAT-ROYEZ